



Informations à l'intention des exploitations de destination

Importation – Enregistrement des exploitations de destination dans *Traces*

Les exploitations de destination souhaitant importer des denrées alimentaires d'origine animale ou des sous-produits animaux en provenance de pays tiers doivent être enregistrées dans la banque de données *Traces*. Dans le canton de Berne, cette opération est assurée par le Laboratoire cantonal. La demande d'enregistrement doit être soumise par écrit (courrier postal ou électronique, fax) et contenir les indications suivantes:

1. **Nom de l'exploitation**
2. **Adresse**
3. **NPA et localité**
4. **Types de denrées ou de sous-produits**
5. **But de l'importation**
6. **Utilisation à des fins commerciales ou privées**

Les exploitations de destination qui ne se sont pas encore annoncées comme entreprises du secteur alimentaire auprès du Laboratoire cantonal au moyen du **formulaire** ad hoc sont priées de le remplir et de le joindre à la demande d'enregistrement.

Le secrétariat du Laboratoire cantonal (031 633 11 11) est à votre disposition pour tout complément d'information.

